



# perçu mensuel de la situation de l'emploi en Haute-Savoie

## AOUT 2015

Taux de chômage  
1<sup>er</sup> trimestre 2015



10 %



8.9 %



7.5 %

« Après 2 mois d'accalmie, le chômage repart à la hausse »

Les évolutions d'un mois sur l'autre : données C.V.S.  
(Corrigées des variations saisonnières)

### Demande d'emploi de catégorie A

(Personne n'ayant exercée aucune activité, même réduite)

**+ 1.7 %** En rupture avec les 2 derniers mois où la demande d'emploi s'affichait à la baisse (-1,1% en juin et -0,4% en juillet), les données relatives à la demande d'emploi d'août repartent à la hausse avec + 1,7% (soit 646 demandeurs d'emploi de plus) pour la Haute-Savoie et, sur un rythme supérieur aux moyennes régionale (+1,3%) et nationale (+0,6%), soit la plus forte hausse de Rhône-Alpes après l'Ain (+2,5%).

L'évolution nationale s'inscrit également à la hausse (+0,6% en un mois).

La Haute-Savoie compte ainsi **37 837** demandeurs d'emploi en cat A et frôle à nouveau le seuil jamais atteint des 38 000 demandeurs. C'est la tranche d'âge la plus importante en nombre, les 25-49 ans, qui est la plus impactée (+2%) et particulièrement les femmes dans cette catégorie avec + 2,3%.

### Demande d'emploi de catégories A B C

**Cat B** : personne ayant exercée une activité réduite de 78 h ou moins dans le mois.

**Cat C** : personne ayant exercée une activité longue de plus de 78h

**+ 0.5 %** Le nombre de demandeurs d'emploi des catégories A, B et C s'élève en Haute-Savoie à **56 109** en août 2015, soit 276 personnes supplémentaires en un mois. Cette légère augmentation est supérieure à la moyenne constatée en région Rhône-Alpes et nationale (+0.2% dans les deux cas) par rapport à fin juillet 2015.

CATEGORIE A (données CVS)			
	août-15	variations	
		mensuelle	annuelle
Haute-Savoie			
<b>Hommes</b>	<b>19 726</b>	<b>1,6%</b>	<b>7,0%</b>
<b>Femmes</b>	<b>18 111</b>	<b>1,9%</b>	<b>4,4%</b>
< 25 ans	4 771	0,6%	2,6%
25 - 49 ans	24 266	2,0%	4,9%
50 ans et plus	8 801	1,7%	10,1%
Hommes < 25 ans	2 591	0,5%	4,6%
25-49 ans	12 570	1,7%	5,9%
50 ans et plus	4 566	2,0%	11,7%
Femmes < 25 ans	2 180	0,7%	0,3%
25 à 49 ans	11 696	2,3%	3,7%
50 ans et plus	4 235	1,4%	8,4%
<b>Ensemble de la catégorie A</b>	<b>37 837</b>	<b>1,7%</b>	<b>5,7%</b>

### Les tendances sur 12 mois (données CVS)

#### Demande d'emploi de catégorie A

**+ 5.7 %** Sur 1 an, on dénombre 2 054 demandeurs d'emploi supplémentaires. Cette hausse de 5.7% nous situe entre les moyennes régionale (+6,1%) et nationale (+4,6%).

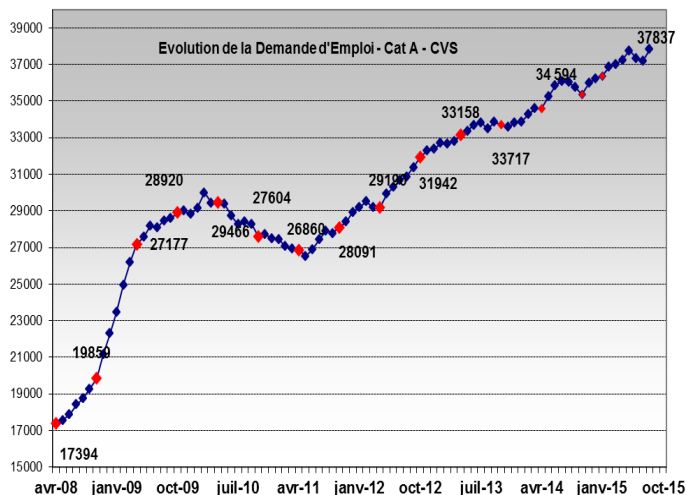
Selon le genre et l'âge, les publics sont différemment affectés. Les hommes sont davantage touchés par cette augmentation, (+7% contre +4.4% pour les femmes).

Les seniors (+10.1%) subissent eux aussi une augmentation plus forte que les autres classes d'âge : (+2.6%) pour les moins de 25 ans et (+ 4.9%) pour les 25 – 49 ans.

#### Demande d'emploi de catégories A B C

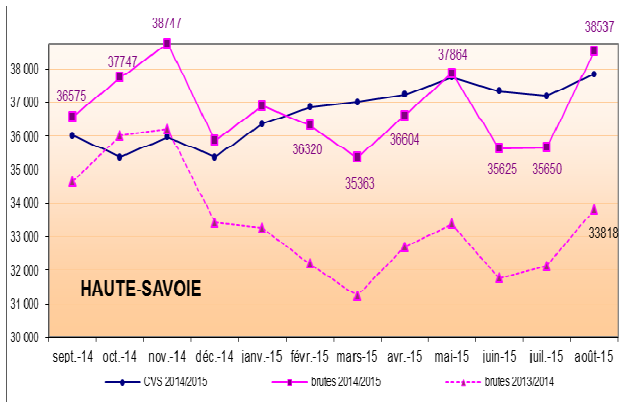
**+ 9.1 %** La tendance haussière haut-savoyarde est plus soutenue que celle de la région Rhône-Alpes (+8.5%) et nettement supérieure à celle du territoire national (+6.7%).

Sur l'ensemble des 56 109 personnes en recherche active d'emploi en Haute-Savoie, 19 767 sont inscrites sur les listes de demandeurs d'emploi depuis au moins 1 an, soit 35.2%. Cette proportion est à la hausse par rapport à août 2014, où 33.5% des demandeurs d'emploi l'étaient depuis plus d'un an. La part des demandeurs d'emploi de longue durée en Haute-Savoie est toutefois inférieure aux proportions régionale (40.7%) et nationale (44.4%).



## Evolution annuelle en données brutes

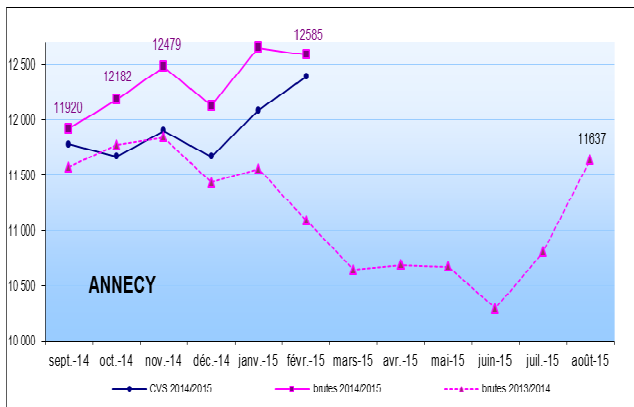
### Haute Savoie



Données brutes	août-14	août-15	variation sur un an
<b>HAUTE SAVOIE</b>			
<b>Hommes</b>	18 109	19 489	7,6%
<b>Femmes</b>	18 250	19 048	4,4%
<b>Moins de 25 ans</b>	4 529	4 652	2,7%
<b>entre 25 et 49 ans</b>	23 636	24 827	5,0%
<b>50 ans et plus</b>	8 194	9 058	10,5%
<b>Chômeurs de longue durée (CLD)</b>	11 111	12 630	13,7%
<b>Chômeurs de très longue durée (CTLD)</b>	4 800	5 547	15,6%
<b>Ensemble de la catégorie A</b>	36 359	38 537	6,0%

## Evolution annuelle par bassin en données brutes

### Le bassin annecien

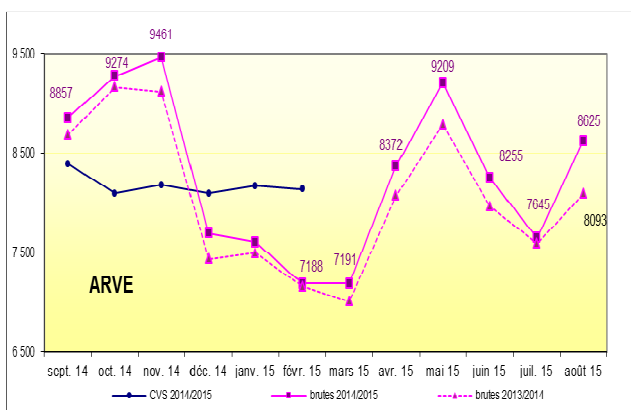


Données brutes	août-14	août-15	variation sur un an
<b>ANNECY</b>			
<b>Hommes</b>	5 988	6 430	7,4%
<b>Femmes</b>	6 180	6 519	5,5%
<b>Moins de 25 ans</b>	1 644	1 675	1,9%
<b>entre 25 et 49 ans</b>	7 814	8 301	6,2%
<b>50 ans et plus</b>	2 710	2 973	9,7%
<b>Chômeurs de longue durée (CLD)</b>	3 632	4 051	11,5%
<b>Chômeurs de très longue durée (CTLD)</b>	1 555	1 765	13,5%
<b>Ensemble de la catégorie A</b>	12 168	12 949	6,4%

**+ 6.4%** Ce territoire qui représente 34% des demandeurs d'emploi connaît une hausse un peu plus importante que l'évolution départementale (+ 6%). On y dénombre 781 demandeurs d'emploi de plus qu'en août 2014. Tandis que la hausse reste contenue chez les jeunes (+1.9%), elle est bien plus marquée chez les plus de 50 ans (+9.7%). Bien que la répartition des demandeurs d'emplois entre les hommes et les femmes soit équilibrée, on peut noter que la demande d'emploi masculine augmente plus fortement (+7.4% contre +5.5%).

Le **taux de chômage** au 1<sup>er</sup> trimestre 2015 est de **6,7%**. En très légère hausse par rapport au précédent trimestre (6.6%), il est le seul avec celui de la zone Mont-Blanc à être inférieur à celui de la Haute-Savoie qui s'affiche à 7,5%.

### L'Arve

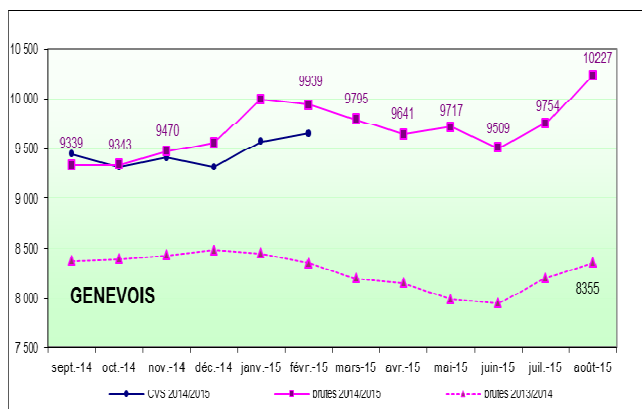


Données brutes	août-14	août-15	variation sur un an
<b>ARVE</b>			
<b>Hommes</b>	4 096	4 312	5,3%
<b>Femmes</b>	4 297	4 313	0,4%
<b>Moins de 25 ans</b>	1 136	1 142	0,5%
<b>entre 25 et 49 ans</b>	5 244	5 367	2,3%
<b>50 ans et plus</b>	2 013	2 116	5,1%
<b>Chômeurs de longue durée (CLD)</b>	2 759	2 924	6,0%
<b>Chômeurs de très longue durée (CTLD)</b>	1 362	1 457	7,0%
<b>Ensemble de la catégorie A</b>	8 393	8 625	2,8%

**+2.8 %** Comme à son habitude, le bassin de l'Arve connaît le plus faible taux d'augmentation de la demande d'emploi du département, avec seulement 232 demandeurs d'emploi supplémentaires en 1 an. La hausse reste très contenue chez les moins de 25 ans (+0.5%), ce qui est également le cas des 25-49 ans (+2.3%). L'augmentation de la demande d'emploi des seniors de +5.1% est la plus faible du département. A noter également que la hausse annuelle de la demande d'emploi reste plus masculine (+5.3%) que féminine (+0.4%).

Les **taux de chômage** du 1<sup>er</sup> trimestre 2015 évoluent à la baisse par rapport au trimestre précédent tout en demeurant contrastés : la vallée de l'Arve affiche un taux de **9,3%**, qui demeure le plus élevé du département, alors que la **zone Mont Blanc avec 6,3%** affiche un des taux les plus bas de Rhône-Alpes, et le meilleur de Haute-Savoie.

## Le Genevois

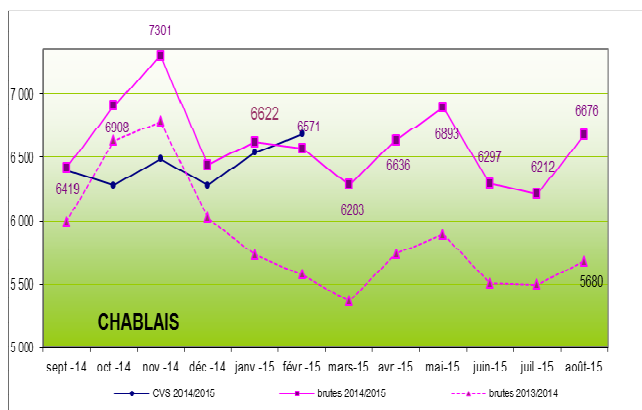


Données brutes	août-14	août-15	variation sur un an
<b>GENEVOIS</b>			
<b>Hommes</b>	4 837	5 317	9,9%
<b>Femmes</b>	4 622	4 910	6,2%
<b>Moins de 25 ans</b>	1 037	1 069	3,1%
<b>entre 25 et 49 ans</b>	6 420	6 858	6,8%
<b>50 ans et plus</b>	2 002	2 300	14,9%
<b>Chômeurs de longue durée (CLD)</b>	2 852	3 459	21,3%
<b>Chômeurs de très longue durée (CTLD)</b>	1 178	1 410	19,7%
<b>Ensemble de la catégorie A</b>	9 459	10 227	8,1%

**+ 8.1 %** soit 768 demandeurs d'emploi de plus qu'en août 2014. Cette hausse annuelle n'épargne aucune catégorie de demandeurs, les hommes et les seniors étant les plus touchés (respectivement + 9.9% et + 14.9%). C'est dans le Genevois que l'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi haut-savoyards est la plus importante, et l'on y retrouve également la plus forte augmentation du nombre de demandeurs inscrits depuis plus d'un an (+21.3 %), ces derniers représentant 34% des inscrits en catégorie A.

Le Genevois affiche au 1<sup>er</sup> trimestre 2015, **un taux de chômage de 7,8%** légèrement au-dessus de la moyenne départementale.

## Le Chablais



Données brutes	août-14	août-15	variation sur un an
<b>CHABLAIS</b>			
<b>Hommes</b>	3 160	3 403	7,7%
<b>Femmes</b>	3 119	3 273	4,9%
<b>Moins de 25 ans</b>	701	756	7,8%
<b>entre 25 et 49 ans</b>	4 121	4 259	3,3%
<b>50 ans et plus</b>	1 457	1 661	14,0%
<b>Chômeurs de longue durée (CLD)</b>	1 858	2 180	17,3%
<b>Chômeurs de très longue durée (CTLD)</b>	700	913	30,4%
<b>Ensemble de la catégorie A</b>	6 279	6 676	6,3%

**+ 6.3%** Ce mois-ci, le territoire du Chablais, qui avec 6 676 demandeurs d'emploi, concentre 17% de la demande d'emploi du département, voit son augmentation légèrement moins élevée que sur le bassin annécien et dans le Genevois.

Les 25-49 ans, qui représentent 64% des demandeurs d'emploi, connaissent une hausse de 3.3%. En revanche, ce territoire connaît la plus forte augmentation du département chez les jeunes (+7.8%) et talonne le Genevois en ce qui concerne les seniors (+14%). A l'instar des autres territoires haut-savoyards, l'augmentation de la demande d'emploi est plus marquée chez les hommes (+7.7%) que chez les femmes (+4.9%).

**Le taux de chômage (8,4%)** au 1<sup>er</sup> trimestre 2015, en très léger recul par rapport au trimestre précédent (8.5%), reste toutefois supérieur à la moyenne du département.

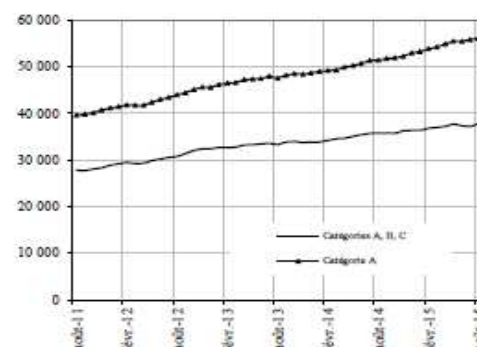
## CONCLUSION

Les résultats au mois le mois doivent être analysés avec prudence, seule la tendance compte : la hausse d'août intervient après 2 mois de baisse dans notre département.

Certains **indicateurs économiques sont orientés positivement**, ainsi toutes activités confondues, **le chiffre d'affaires des entreprises de la Haute-Savoie a augmenté de 5 %** au 2<sup>ème</sup> trimestre 2015 par rapport à la même période de l'année précédente (+4,3 % à l'échelon régional), **l'investissement des entreprises augmente également** en Haute-Savoie de près de 9% pour 4 % en Rhône-Alpes.

Ces bons indicateurs ainsi qu'un dispositif législatif nouveau « Loi REBSAMEN » qui œuvre en faveur de l'emploi et de l'activité constituent des éléments de contexte favorables à la création d'emplois, notamment dans les TPE et PME

Demands d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi, catégories A et A, B, C (données CVS)



La loi n°2015-994 du 17 août 2015 relative au dialogue social et à l'emploi, dite « **Loi Rebsamen** » modifie en profondeur le droit de la représentation du personnel : délégation unique du personnel, regroupement des consultations et des négociations obligatoires, commissions régionales interprofessionnelles pour les TPE ou encore valorisation des parcours syndicaux.

La loi touche également d'autres domaines du droit du travail, directement liés aux contrats, et **certaines dispositions sont en mesure d'œuvrer positivement sur le marché de l'emploi.**

### Zoom sur trois dispositions issues de la loi Rebsamen

#### ● L'inscription dans la loi du CDI intérimaire

L'[article 56](#) inscrit dans la loi jusqu'en 2018 cette expérimentation issue de l'ANI du 11 janvier 2013.

Le principe : l'intérimaire signe un CDI avec l'agence de travail temporaire, qui le met à disposition d'entreprises utilisatrices dont les besoins correspondent à la qualification du salarié.

Chaque mission doit donner lieu :

- à la conclusion d'un contrat de mise à disposition entre l'ETT et l'entreprise utilisatrice ;
- à l'établissement d'une lettre de mission par l'ETT laquelle fixe les conditions de la mise à disposition.

Entre chaque mission (périodes d' « intermission »), le salarié perçoit, de la part de l'ETT, une rémunération minimale garantie fixée par le contrat de travail et qui ne peut être inférieure au SMIC correspondant à la durée légale du travail. Pendant les missions, la rémunération de l'intérimaire en CDI ne peut être inférieure ni à celle que percevrait un salarié de qualification équivalente occupant le même poste de travail dans l'entreprise utilisatrice, ni à la garantie mensuelle de rémunération.

L'intérimaire ne perçoit pas d'indemnité de fin de mission, toutefois son équivalent doit être versé par l'entreprise utilisatrice à l'ETT afin, notamment, de financer les périodes d'intermission.

#### ● La modification des règles de renouvellement des CDD et contrats de mission

Mesure annoncée par le Premier Ministre lors de la conférence du 9 juin 2015 sur les TPE / PME, l'[article 55](#) de la loi Rebsamen assouplit les règles de renouvellement des contrats à durée déterminée et des missions de travail temporaire.

Il est désormais possible de renouveler 2 fois ces contrats (au lieu d'une fois auparavant). La durée maximale du contrat, renouvellements compris, reste toutefois plafonnée à 18 mois (sauf exceptions prévues par la loi).

#### ● L'assouplissement des règles de renouvellement des contrats aidés chez les séniors

Les dérogations à la durée maximale d'attribution de l'aide à l'insertion professionnelle versée dans le cadre d'un CUI (jusqu'à 60 mois) sont étendues à tout salarié d'au moins 50 ans rencontrant des difficultés particulières faisant obstacle à leur insertion durable dans l'emploi (nouveaux articles [L5134-23-1](#) et [L5134-67-1](#) du Code du Travail).

Les CUI à durée déterminée des salariés âgés de 58 ans ou plus peuvent être prolongés jusqu'à la date leur permettant de faire valoir leurs droits à la retraite (articles [L5134-25-1](#) et [L5134-69-1](#)).

Un CIE de moins de 20 heures par semaine peut désormais être conclu avec un salarié âgé de 60 ans ou plus éligible à un dispositif d'intéressement à la reprise d'activité des bénéficiaires des allocations du régime de solidarité ([article L5134-70-1](#)).